

1902. Je donnerai le total en chiffre ronds : Calgary, 19,000 livres ; Churchbridge, 116,000 ; Edmonton, 14,000 ; Glenfel, 38,000 ; Innesfall, 99,000 ; Mâchoire-de-l'Original, 16,000 ; Moosomin, 11,000 ; Olds, 42,000 ; Prince-Albert, 14,000 ; Regina, 25,000 ; Daim-Rouge, 55,000 ; Salt-Coats, 6,000 ; Qu'Appelle, 20,000 ; Tindastall, 28,000 ; Whitetown, 6,000.

M. GILMOUR : La beurrerie de Tindastall a été ouverte récemment. Le gouvernement a-t-il avancé quelque argent à cette fin ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous n'avons pas fait de prêt à cette beurrerie. Nous avons payé certains petits appareils. L'argent nous est remboursé à même le produit de la saison.

M. BLAIN : En ce qui a trait à l'exploitation de ces beurreries après qu'elles ont remboursé le gouvernement, je comprends que le ministre déclare qu'il examine s'il n'est pas à propos de discontinuer leurs opérations ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous ne voulons pas les fermer, mais nous voulons cesser de les exploiter nous-mêmes. Nous voulons en remettre l'exploitation entre les mains des propriétaires eux-mêmes.

M. BLAIN : L'exploitation a-t-elle été satisfaisante ; la dette a-t-elle été payée ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous les exploitons encore. Nous n'avons fait aucun changements. Mais j'ai averti les propriétaires que lorsqu'ils auraient payé leur dette, il serait temps pour eux d'exploiter ces beurreries. Ils nous ont demandé de ne pas insister sur ce point, parce qu'ils trouvent que l'administration par notre inspecteur leur est avantageuse. Il n'y a aucun doute que toutes les beurreries sont sous une seule administration, ce qui permet de vendre le beurre en gros, l'administration est plus économique. Maintenant que la période d'expérimentation est passée, je ne sais trop si nous devrions continuer à administrer ces beurreries, mais tant que nous serons obligés d'en exploiter une, je crois que nous devons continuer de les exploiter toutes, même celles qui sont capables de se suffire à elles-mêmes.

M. BLAIN : Le gouvernement a-t-il exploité ces beurreries à perte ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Pas celles qui ont remboursé leurs emprunts, mais tous les profits leur sont remis.

M. GILMOUR : Les cultivateurs considèrent que cette exploitation des beurreries par le gouvernement leur est très avantageuse. Elle leur enlève le souci de vendre le beurre, et économise sur tous les autres frais d'exploitation qui dans plusieurs cas seraient plus élevés. Il est plus économique de faire administrer toutes les

beurreries par une personne que de faire administrer chaque beurrerie séparément.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : C'est très vrai.

M. SPROULE : Est-ce le cas que le gouvernement fait payer 4 cents par livre pour fabriquer le beurre et ne fait rien payer pour recueillir le lait ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui, pour faire le beurre et fournir tout ce qui est nécessaire, tel que les tinettes, le sel et le transport sur le marché.

M. SPROULE : Chez nous, nous ne payons que 3 cents par livre ; le plus haut prix est 3½ cents, et les beurreries envoient chercher le lait à leurs frais.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Le coût est plus élevé dans le Nord-Ouest que dans Ontario. Tout le profit va aux cultivateurs.

M. SPROULE : Mais si l'on payait moins cher que 4 cents, le profit serait plus grand pour les propriétaires de la beurrerie. Je connais de petites beurreries dans mon district qui existent depuis plusieurs années, et qui n'ont jamais fait payer plus que 3 cents et demi par livre pour faire le beurre et recueillir le lait. Je suis certain de ce que je dis, car j'ai moi-même envoyé du lait à deux de ces beurreries pendant quelque temps.

M. GILMOUR : Le gouvernement remet tous les profits aux propriétaires des beurreries ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Oui.

M. SPROULE : Mais si le prix que l'on fait payer pour faire une livre de beurre est de 4 cents, il y aura moins à diviser entre les clients de la beurrerie que si le prix n'était que de 3½ cents, ce qui devrait être suffisant, vu que le gouvernement ne recueille pas le lait.

M. GILMOUR : S'il y a profit, le gouvernement le remet aux clients ; il ne le garde pas pour lui-même. Ces beurreries sont endettées envers le gouvernement.

M. SPROULE : Mais je prétends que le gouvernement fait payer trop cher pour faire le beurre. Il est possible que la fabrication du beurre coûte un peu plus cher dans le Nord-Ouest que dans la province d'Ontario, mais le gouvernement s'exempte beaucoup de frais, en ne recueillant pas le lait lui-même. S'il le recueillait lui-même, il devrait faire payer 4½ cents par livre pour la fabrication du beurre.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Chez nous, le prix moyen est de trois cents la livre. Dans le Nord-Ouest le transport des boîtes coûte \$180 par wagon. Le combustible, la main-d'œuvre, et tout le reste coûtent beaucoup plus cher que dans l'est.

M. FISHER.